L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 14 MARS 1890.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

Française, parlant et écrivant français, italien, espagnol et un peu l'anglais, désire trouver emploi quelconque dans le commerce. S'adresser E. Grasset, 17 Madison.
10 mars—7t

Un jeune homme parlant le français, l'anglais et l'allemand, désirerait trouver un emploi quelconque dans une maison de commerce. S'adresser bureau du journal, initiales P. B.
9 mars—

ON DEMANDE.

CENT habiles couturières pour faire de linge de dessous pour dames. De l'emploi toute l'année pour les plus compétentes. Benfle & Lehmann, 171 sud Rampart. 17jan—

ANNONCES JUDICIAIRES.

Margaret Walsh vs Peter Ford.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent que le 5me jour de mars 1890, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir:

Margaret Walsh vs Peter Ford.—No 29,231.—Sur motion de Paul L. Fourchy, avocat pour la plaignante, et en produisant à la cour les preuves de la demande de la plaignante, il est ordonné que le jugement par défaut rendu le 24me jour de février 1890 soit maintenant confirmé et déclaré final et en conséquence qu'il y ait jugement final en faveur de la plaignante, Mme Margaret Walsh, épouse de Peter Ford, son mari, et contre le défendeur, Peter Ford, son mari, déclarant une dissolution de la communauté d'acquêts et gains existant auparavant entre eux et déclarant une séparation de biens entre la pétitionnaire et son mari et reconnaissant son établissement de modes et de confection, au No 142 rue Bienville, comme étant sa propriété paraphernale et séparée, et que la pétitionnaire soit déclarée autorisée à poursuivre son commerce, et que le défendeur paie les frais.

Jugement rendu le 5 mars 1890.
Jugement signé le 11 mars 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

En témoignage duquel j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 11ème jour du mois de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix.

JULES VIENNE, Député Greffier.
12 mars—12 15 25

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Veuve Nicholas Haudry vs. Mme Force.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No 17,390—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, LUNDI, 27 mars 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après inventaire enregistré en mon bureau et saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI, Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
13 mars—13 19 24

Murray & Berger vs J. B. Ginodi.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—No. 17,207—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St Charles et Carondelet, le MARDI, 18 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de groceries, etc., d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI. Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
6 mars—6 13 18

J. C. Myrick vs John F. Vairin, Jr.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans — No 13,213 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas H. Lavilleboeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, en face de mon entrepôt, No 93 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, 14me jour de mars 1890, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, comme par inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
27 fév—27 mars 6 14

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de S. Alexander.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,622—Division — — Attendu que Mme Hermann Kottwitz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu S. Alexander, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 mars—14 19 22

Succession de Zachary Taylor Heap.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,431—Division C—Attendu que James McG. Heap a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Zachary Taylor Heap, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 mars—5 9 14

Succession de Charles DeRuyter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,390—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John DeRuyter, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 mars—13 18 22

Succession de Joséphine Julie Roy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,610—Division E—Attendu que Elias Dejean, tuteur de Joseph Hardee, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Joséphine Julie Roy, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 mars—13 18 22

Interdiction de Veuve Jos. Allen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 19,353 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Kerne, curateur de la succession de cette interdiction, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 mars—11 13 16

Succession d'Isaac Blum.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,390—Division C—Attendu que Felix Blum a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Isaac Blum, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 mars—11 15 20

Succession de Frank Villegas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,579—Division D—Attendu que Mme Joséphine Villegas a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Villegas, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 mars—12 16 21

Succession d'Adam Thomson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,679—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Eliza Thomson, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 mars—6 11 15

Succession de John L. Dolin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 29,546—Division A.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John L. Dolin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 mars—7 12 16

AVIS AUX CREANCIERS

Edward Hérns vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,972.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Picton, syndic [illegible] des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 mars—13 18 22

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne les tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires

Grand Tirage Mensuel,
A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 15 AVRIL 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS.

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000
PRIX D'APPROXIMATION:		
100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000
PRIX TERMINAUX.		
999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [illegible]

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits [illegible] par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes. [illegible] dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert [illegible] valeur.

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
— Avec une —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	[illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS
73......CHARTRES......73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Propriété Améliorée dans le Troisième District.
Third District Building Association vs Benjamin F. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,262—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits, passages, privilèges, servitudes, qui y appartiennent ou en quelque sorte font partie de la propriété, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Royale (ou Casacalvo), François, Union et Dauphine (ou Grands Hommes), désigné par la lettre "C" sur un plan de A. de Armas, député voyer de la ville, le 20 janvier 1882, une copie duquel est annexée à cet acte passé pardevant O. Villeré, notaire, en date du 20 mars 1882; lequel terrain mesure vingt un pieds huit pouces de façade rue Royale sur cent vingt-huit pieds six pouces de profondeur.

Acquis par le défendeur de la demanderesse par acte pardevant André H. Wilson, notaire, le 25 avril 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
25 fév—25—mars 5 11 18 25 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de groceries, vins, liqueurs, installations, meubles de salon, cheval et wagon, etc.
Frank Flecklinger vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,508—En vertu d'un ordre de vente daté le 7 mars 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 19 mars 1890, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au coin Sud Est des rues Washington et Baronne.

Le contenu de la maison ci-dessus comprenant un lot assorti d'épiceries de fantaisie et de famille, vins, liqueurs, installations, etc.

Aussi un mobilier de salon et un cheval avec wagon.

Selon l'inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 mars—8 11 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le shérif civil de propriété améliorée connue comme les Nos 47 et 49 rue Palmyre entre Roman et Prieur.
J. H. Mitchell vs Mme M. E. Gaines.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,280—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Commune, Palmyre, Roman et Prieur, connu comme le carré No vingt-huit; le dit terrain faisant partie de la terre désignée par les nos six et sept, et mesurant trente-huit pieds de façade rue Palmyre sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage double portant les numéros municipaux 47 et 49 de la rue Palmyre, et avec tous les droits, passages et avantages qui s'y trouvent ou qui en quelque sorte y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de M. J. Cunningham, par acte pardevant B. Rouen, notaire, le 4 février 1886.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 fév—24—3 10 17 24 29 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété améliorée rue Troisième, entre Claiborne et Willow, anciennement Martin, la rue en arrière étant la rue Quatrième.
Eureka Homestead Société vs M. et Mme Christian E. Painter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,760—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 5 avril 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet désigné par le No municipal 403, anciennement le carré 43, borné par les rues Troisième, Quatrième, Claiborne et Willow (ci-devant Martin); le dit terrain est désigné par le No 5 et mesure vingt-neuf pieds de façade rue Troisième, sur cent vingt-sept de profondeur, entre lignes parallèles, borné du côté de la rue Claiborne par le terrain No 4, actuellement ou anciennement possédé par la Commercial Homestead Association, et du côté de la rue Willow, par le terrain No 6 actuellement ou anciennement possédé par Elias H. Chisolm; le tout selon un plan dressé par A. de Young, en date du 1er février 1874, déposé en l'étude de Wm Shannon, ancien notaire en cette ville.

Acquis par Mme Christian E. Painter, par achat, de la défenderesse, par acte passé pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 22 décembre 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mars—3 10 17 24 31—5 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété de valeur améliorée Avenue St Charles, entre les rues Général Taylor et Peniston, dans l'ilet borné par les dites rues et la rue Pitt
Mme Margaret McClendon, administratrice vs James L. Bradford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,898—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 du carré d'ilet numéro vingt-trois borné par les rues Général Taylor, Pitt, Peniston et St Charles, s'étendant sur ce carré de la rue St Charles à la rue Pitt. Le terrain No 1 forme le coin des rues St Charles et Peniston et celui des rues Pitt et Peniston et mesure vingt neuf pieds un pouce et quatre lignes de façade rue St Charles, sur une profondeur et façade rue Peniston de cent quatre-vingt-trois pieds quatre pouces et deux lignes, et une profondeur du côté opposé le divisant du terrain No 2, de cent quatre-vingt six pieds avec une façade sur la dite rue Pitt de trente pieds. Le terrain No 2 mesure trente pieds de façade rue St Charles et une façade semblable de trente pieds rue Pitt, et une profondeur de cent quatre-vingt-six pieds du côté de la ligne le séparant du terrain No 1, et une profondeur de cent quatre-vingt huit pieds du côté opposé de la ligne le séparant du terrain No 3. Les terrains 3 et 4 mesurent chacun trente pieds six pouces de façade rue St Charles; la même façade rue Pitt, sur une profondeur de cent quatre-vingt-huit pieds, six pouces, cinq lignes sur la ligne du terrain No 2 sur une profondeur de cent quatre-vingt-treize pieds sept pouces et sept lignes sur la limite du terrain No 5.

Les terrains 1 et 2 acquis par le défendeur de Amos Beckwith par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 14 mars 1877. Les terrains 3 et 4 acquis par le défendeur de Benjamin Campbell et autres par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 16 août 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév mars 3,10,17,24,29

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété améliorée connue comme No 282 rue Claiborne.
José P. Martinez vs Henry R. Ker et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 22,121—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 12 avril 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le terrain No A dans le carré d'ilet borné par les rues Claiborne, Esplanade, Chemin du Bayou et Robertson, dans le deuxième district municipal de cette ville et mesurant soixante-douze pieds huit pouces de façade sur Claiborne, dix-huit pieds trois pouces de profondeur sur la ligne du côté du Chemin du Bayou; trente-deux pieds quatre pouces de profondeur du côté de la rue Esplanade; et soixante quatorze pieds dix pouces de largeur sur la limite inférieure. Ensemble avec une maison en bois à un étage ayant deux chambres, cuisine, citerne, etc, etc., et portant le No municipal 282 de la rue Claiborne.

Laquelle propriété fut acquise par la veuve Robert J. Ker, le 11 juin 1887 à une vente d'encan faite par P Guinault, encanteur, dans l'affaire de la succession de Robert J. Ker, No 20,015 sur le docket de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, pour $550, comptant—titre non enregistré.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
10 mars—10 17 24 31—avril 7 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 3me jour de février 1890, jugement a été rendu dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les chiffres suivants, savoir:

Joséphine Barrère, femme de Charles Biscontean, vs son mari.

Sur motion de Martin Voorhies, avocat de la demanderesse, et en fournissant à la cour des preuves à l'appui de la demande de la plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur le 28 janvier 1890, soit maintenant confirmé et rendu final, et qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Joséphine Barrère, femme de Charles Biscontean, et contre Charles Biscontean, son mari, décrétant une séparation de biens entre eux et une dissolution de la communauté de gains et d'acquêts entre eux, aux dépens du défendeur.

Jugement rendu le 3 février 1890.
Jugement signé le 7 février 1890.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce huitième jour de février en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix.

TH. BUISSON, Député Greffier.
13 fév—5f ou 30 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de Valeur dans les Deuxième et Troisième District.

Succession de Hermann H. Patemann. No 29,036.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

Succession de Mme Wilhelmina Finke, femme décédée de H. H. Patemann. No 29,037—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 12 avril 1890, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division "D", pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1890, dans l'affaire de la succession de Mme Wilhelmina Finke, femme décédée de H. H. Patemann, et en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 7 mars 1890, dans l'affaire de la succession de Hermann H. Patemann, les propriétés ci-après décrites, pour le compte des deux successions, à savoir:

Premièrement.—Sept certains lots ou portions de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet compris entre les rues St-Louis, Prieur, Johnson et la Promenade Carondelet, lesquels lots ou portion de terre sont désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, et G, sur un plan du voyer, fait par J. A. D'Hémécourt, voyer de ville, en date du 15 avril 1878 et annexé à un inventaire passé en l'étude de Jos D. Taylor, notaire, février 1890, et décrits comme suit:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A, et formant l'encoignure des rues St Louis et Prieur et mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue St-Louis entre lignes égales et parallèles et une façade de 89 pieds sur la rue Prieur, le lot A a le droit d'usage d'une allée de 3 pieds en commun avec le lot adjacent B.

Les améliorations consistent en un joli cottage double, couvert en ardoises avec trois chambres et cuisine de chaque côté, cuves, lieux d'aisances, hangars, etc.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre "B", mesurant 34 pieds 6 pouces de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 89 pieds entre lignes égales et parallèles. Le dit lot a le droit d'usage en commun d'une allée de 3 pieds de largeur avec ce lot et le lot "A".

Les améliorations consistent en un joli cottage double avec 3 chambres et cuisine de chaque côté, cuve, lieux d'aisances, écurie avec 4 places, connu par le numéro municipal No 351 rue St-Louis.

3° Un certain lot de terre désigné par la lettre "C" et mesurant 45 pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur de 89 pieds entre lignes parallèles et égales.

4° Un certain lot de terre désigné par la lettre D et mesurant 31 pieds de face à la rue St Louis, 31 pieds 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds 4 lignes sur le côté près de la rue Prieur et 118 pieds 4 pouces 6 lignes sur le côté près de la rue Johnson.

5° Un certain lot de terre désigné par la lettre E, et mesurant 31 pieds de face à la rue St Louis, 31 pieds 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 118 pieds 4 pouces 6 lignes sur le côté du lot D, et 116 pieds 9 pouces de profondeur sur le côté du lot F.

6° Un certain lot de terre désigné par la lettre F, est un lot ou portion triangulaire de terre et mesure 42 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue St-Louis, 116 pieds 9 pouces sur le côté près de la rue Prieur et du lot E et 124 pieds 4 pouces et 7 lignes sur le côté opposé près de la rue Johnson, étant une ligne oblique s'étendant de la rue St-Louis et obliquant vers la rue Prieur, là où elle réunie la ligne du côté opposé qui forme un triangle.

7° Un certain lot de terre désigné par la lettre G et mesurant 36 pieds 11 pouces de face à la rue Prieur, 31 pieds 4 lignes de largeur sur la ligne du fond et 111 pieds 2 pouces sur le côté près de la Promenade Carondelet et 111 pieds sur le côté opposé près de la rue St-Louis.

Secondement—Six certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés sur le Chemin de Gentilly, dans le fond du Troisième District de cette ville désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq et six sur un plan dressé par Adolphe Knell, le 4 juin 1854, déposé en l'étude de E. Lareche, ancien notaire en cette ville, compris entre le Chemin de Gentilly, la Grande Route St Jean, le Chemin de la Crête, la rue Septième et le Canal conduisant au Bayou Sauvage. Les dits lots mesurent, [illegible] savoir: Le lot un étant une pointe et formant un triangle rectangulaire, 99 pieds 4 pouces 4 lignes de face au Chemin Gentilly, 110 pieds 2 pouces de face au dit canal, 62 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui divise du lot No 2; le lot No 2 mesure 26 pieds 2 pouces 5 lignes sur le Chemin Gentilly, 32 pieds 4 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, 99 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté du lot No 1, 81 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No 3; le lot No 3 mesure 26 pieds 6 pouces 5 lignes de face au Chemin Gentilly, 32 pieds 4 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, 81 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No 2, 99 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No 4. Le lot No 4, 26 pieds 6 pouces 5 lignes de face au Chemin de Gentilly, 32 pieds 3 lignes de largeur dans le fond, 99 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No trois, 118 pieds 5 pouces 5 lignes du côté du lot No cinq. Le lot No 5, 26 pieds 6 pouces 5 lignes de face au Chemin de Gentilly, 32 pieds 4 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, sur une première largeur de, et 9 pieds 5 pouces sur une seconde largeur, 118 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No quatre, 128 pieds 11 pouces 4 lignes du côté du lot No six. Le lot No 6, 26 pieds 6 pouces 7 lignes de face au Chemin de Gentilly [illegible] 1 pouce 7 lignes de largeur dans le fond, 128 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur du côté du lot No Cinq, 129 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté le plus rapproché de la Grande Route St Jean.

Les améliorations consistent en une belle maison à double corps de logis couverte en ardoises ayant environ trois chambres de chaque côté, avec hangars, citernes, lieux d'aisances, etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
8 mars—8 15 22 29—avril 5 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Hermann H. Patemann. No 29,036—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

Succession de Mme Wilhelmina Finke, femme décédée de H. H. Patemann. No 29,037—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—MERCREDI, 19 mars 1890, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan à la [illegible] No 371 rue St Louis entre Prieur et Johnson, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 7 mars 1890, dans l'affaire de la succession de Mme Wilhelmina Finke, femme décédée de H. H. Patemann et en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 7 mars 1890, dans l'affaire de la succession de Hermann Patemann, les propriétés ci-après décrites, pour le compte des deux successions, à savoir:

Deux vaches laitières, un assortiment de meubles de salon, de chambres à coucher et de cuisine, stove, ustensiles, etc.

Conditions—Comptant à l'adjudication.
8 mars—8 11 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés améliorées de grande valeur dans le troisième district.

Nos 451 et 453 rue des Remparts, entre Union et Française—Maison double à deux étages.

No 402 rue des Remparts, entre Bagatelle et St-Antoine—Un cottage en bois à un étage.

Succession de Frederick Gast.

No 26,945—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1890, pour le compte de la dite succession, la propriété ci après décrite:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Remparts, Union, Française et Claude, mesurant 30 pieds de façade rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison double à deux étages, couverte en ardoises, connue par les Nos 451 et 453 rue des Remparts.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Bagatelle et St Antoine mesurant 32 pieds de face à la rue Remparts sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une maison en bois contenant 4 chambres et 3 cabinets et aussi une maison dans le fond contenant 2 chambres, citerne, lieux d'aisance, cour pavée en briques, porte cochère, etc., connu par le No 402 rue des Remparts.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumant les taxes de 1890 en sus du prix de la vente.

Acte de vente pardevant W. M. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 fév—22—mars 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Victoire Tio, veuve de Dorestan Brusté.

No 28,985.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1890, pour le compte de la dite succession:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme le No 1 dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Johnson et Galvez, mesurant 19 pieds 11 pouces de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 78 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Johnson, et formant l'encoignure.

Conditions—Comptant à l'adjudication.
Acte de vente pardevant Anatole A Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 fév—8 15 22—mars 1 8 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 29,361—Division B.—Wm Schreiber vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Wm Schreiber soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, notaire en cette ville, à son bureau, No 49 rue du Camp, SAMEDI, le 8me jour de mars 1890, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter pour ou contre l'application du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 21 février 1890.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
22 février—22 26—6 mars.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Pour Effectuer un Partage.
Propriété Améliorée de Choix
RUE GRAVIER, PRES CLAIBORNE.
In re Mme Margaret Pickett, veuve de Daniel Driscoll, vs A. D. Driscoll et als.

No 26,953—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 13 janvier 1890 et signé le 17 janvier 1890 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, Dossier No 26,952, dans l'affaire de Mme Margaret Pickett, veuve de Daniel Driscoll versus A. D. Driscoll et als, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Clara, Gravier et Magnolia, désigné par le No 6 sur un plan dressé par C. A. Hédin, ingénieur civil, conformément au dit plan le lot mesure 28 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 136 pieds 2 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par le No 365 de la rue Gravier et consistent en une jolie et confortable résidence en ardoises, subdivisée en deux étages, avec véranda en avant, galerie de chaque côté, une bonne maison en bois à un étage (3 chambres) dans le fond, 2 cuves, la cour en partie pavée, etc., un bon placement d'argent, et commandera toujours un bon loyer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété portant intérêt à raison de 8 pour cent jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie, etc.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jno. Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courant.
8 fév—8 15 22—mars 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Syndic.
Propriété de choix du Deuxième District.
Résidence rue Royale.
A. Delvaille & fils et A Delvaille et Emile J. Delvaille vs. leurs créanciers.

No 28,800—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 avenue St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 28,800, en date du 15 février 1890, dans l'affaire de A. Delvaille & fils et de A Delvaille et Emile J. Delvaille contre leurs créanciers, il sera vendu à l'enchère publique, savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, située dans le Deuxième District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Royale, Chartres, St-Philippe et Dumaine, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Royale, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la belle et vaste maison de résidence en briques, à deux étages et avec mansarde, portant le No 226 de la rue Royale. Cette splendide propriété est de plus confortablement subdivisée ayant de grands et beaux salons, salle à manger richement décorée, [illegible] Aux étages supérieurs il y a des chambres à coucher grandes et bien aérées, cabinets, chambre à bain, etc., cour pavée et tout a fait une des maisons de résidence des mieux cossues du Deuxième District.

Conditions—Comptant.
L'acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 fév—16 22—1 8 15 22 mars

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés de Choix Améliorées dans les Premier et Quatrième Districts.
Nos 273 et 275 rue Lafayette et No 1071 rue Tchoupitoulas.
In re. D'Amico, Sidotti & Lewis vs leurs Créanciers.

No 28,037—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. G. Friederichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1890 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée:

1° Le grand cottage en bois à un étage avec mansarde couvert en ardoises et bâtisse à deux étages dans le fond, Nos 273 et 275 rue Lafayette, [illegible] borné par les rues Poydras, Pierre (maintenant Franklin) et Paul (maintenant Liberty), retiré de la rue et arrangé comme maison double et contenant 8 chambres avec galerie sur le devant dans le corps principal et chambres dans la bâtisse du fond, cuisine, hangar, lieux d'aisances, cour, etc. Le terrain est grand, ayant 42 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Lafayette sur 176 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur [illegible] un corridor à chaque côté et une grande cour. Il y a beaucoup de terre à l'avant et à l'arrière pour faire des améliorations additionnelles, près du dépôt du Mississippi Valley et dans un voisinage populeux. Cette propriété rapporte maintenant $20 par mois.

2° Le joli cottage simple en bois et couvert en ardoises portant le No 1071 rue Tchoupitoulas, entre l'avenue de la Louisiane et la rue Toledano, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Annunciation, [illegible] Le lot mesure 16 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 93 pieds de profondeur. Loué à raison de $10 par mois est en bonnes conditions et près de l'embarcadère du ferry bac des brasseries et industries, cette propriété rapporte un loyer régulier. Face à la propriété le pavage est en pierres carrées et il y a une double ligne de chemin de fer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs paieront les taxes de 1890 et feront le dépôt usuel de 10 pour cent comptant.

Les actes de vente pardevant E J. Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 fév—22 mars 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de résidence attrayante, et bien située
DE FEU W. H. FOSTER, Esq.
Vastes terrains et environs de choix.
Encoignure de l'avenue Washington et de la rue Carondelet.
In re. George R. Foster vs. John F. Foster et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,847.

Pour effectuer un partage.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—G. G. Friederichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu positivement à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 10 février 1890 et signé le 14 février 1890, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence confortable à deux étages, en bois, bien située et avec vastes terrains, No 230 avenue Washington, encoignure de la rue Carondelet; ilet borné par l'avenue St-Charles et la rue Conery; retirée de la banquette, ayant de larges et confortables galeries sur le devant et sur les côtés, double salons, salle à manger, cabinet à provision, dépenses et chambres pour domestiques, une cuisine au rez-de-chaussée, et de grandes chambres à coucher, chambres à bain, lieux d'aisance, etc., au premier; deux citernes, hangar à bois et à charbon, etc. Les terrains sont très vastes, mesurant 90 pieds de face à l'avenue Washington, sur 177 pieds et 6 pouces de profondeur et de face à la rue Carondelet et entre lignes parallèles, solidement pavé, et arrangés en gazon, et magnifiquement ombragés, avec des pacaniers, magnolias, orangers, figuiers, pruniers japonais, et autres arbres en rapport, et ornés de plantes et fleurs rares. Les avenues Washington et St-Charles sont admirablement pavées et élégamment améliorées. On ne peut trouver un site plus désirable comme résidence. Il y a amplement de terrain pour des améliorations additionnelles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 fév—15 22—mars 1 8 15 22

PAR HOEY & O'CONNOR.

Site de choix, à Alger, pour y bâtir, rue Olivier, entre Eliza et Evelina, à l'encan.
Succession de Rosalie Leitch.

No 28,555—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 21 avril 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Olivier, Verret, Eliza et Evelina, et mesurant 34 pieds 3 pouces de façade rue Olivier, sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles. C'est le site la plus désirable qu'il y ait à Alger, faisant directement face au Couvent du Mont Carmel et à l'église Lutherienne Allemande.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1890, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 fév—23—1 8 15 22 29 mars

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier,
—Marchand de—
Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Diamants et Bijouterie de toute description.
133 - RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent.
Achat et échange de vieil or et argent.
Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
14 déc—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés désirables et de valeur
Dans le Deuxième District,
Rue Marais, entre les rues Bienville et Douane;
Coin de l'avenue Hagan et de la rue Bienville;
Coin des rues Bienville et Roman;
Coin des rues Miro et Ste-Anne;
Six actions du fonds capital de la Teutonia Insurance Co. de la Nlle-Orléans.
A L'ENCHERE PUBLIQUE.

Dans l'affaire de la Succession de Mme Anna Maria Adelaid Rahder, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No. 2,196, et de la Succession de John H. Rahder, No 28,786 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, toutes deux consolidées.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon — SAMEDI, 12 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté le 6 mars 1890 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, avantages et servitudes y appartenant ou qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 159, qui est borné par les rues Marais, Bienville, Villeré et Douane; le dit lot est désigné par le No 4 et mesure 34 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Marais sur 80 pieds de profondeur.

2° Trois certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et servitudes y appartenant ou pouvant y appartenir, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Hagan, les rues Rendon, Douane et Bienville et désignés comme lots Nos 1, 2 et 3 d'après un plan par Tou[illegible] et DeLisle, du 5 mai 1858. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Hagan et de la rue Bienville, et mesure 30 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur et façade sur l'avenue Hagan de 102 pieds 8 pouces et 4 lignes; et les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville, sur 102 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situés dans le Deuxième district de cette ville, désignés par les Nos 21 et 22 de l'ilet No 52, borné par les rues Bienville, Roman, Conti et Derbigny; lesquels dits lots [illegible] et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Bienville sur 100 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 21 forme l'encoignure des rues Bienville et Roman.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, droit de passage, etc. situés dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Miro et Tonti, mesurant d'après un croquis fait par A. D'Hémécourt, daté le 1er décembre 1855, 87 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Ste Anne, même façade rue d'Orléans, 160 pieds 2 pouces et 4 lignes rue Miro et 160 pieds 9 pouces et 6 lignes du côté de la rue Tonti, la dite portion de terre se composant des lots 1, 2 et 3 d'après un plan de J. Giroux, voyer, en date du 14 novembre 1858 et des lots 8, 10 et 17 d'après un plan de Company, daté le 5 septembre 1844.

Et à 12:30 P. M.,

au même endroit et pour le compte de la même succession et en vertu du même ordre, il sera vendu (6) six actions du fonds capital de la Teutonia Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, représentées par le certificat No 739, portant date du 2e décembre 1882.

Conditions—Pour la propriété foncière comptant sur livraison de titre.

Les acquéreurs devront payer en sus de leurs montants d'enchères les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour la vente.

Actes de vente pardevant Joseph D. Taylor notaire public aux frais des acquéreurs, et pour les actions comptant avant le transfert.
9 mars—9 15 22 29—5 12 avril

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété Cottage à l'encan.
Succession de Lewis W. Thompson.

No 29,255—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 10 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du et signé le 7 mars 1890, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété suivante, à savoir:

Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Général Taylor, Carondelet, Baronne et Peniston formant l'angle des rues Carondelet et Général Taylor, mesurant 102 pieds sur la rue Carondelet, sur 15 pieds de profondeur et façade rue Général Taylor.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage avec mansarde corridor au centre, et portant le No 851 de la rue Carondelet.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de cette année 1890 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant André Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 mars—9 16 23 30—avril 6 10

The Southern Insurance Company of New Orleans.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)
Septième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1889:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$445,699 35	
Sur les risques de rivière	22,586 57	
Sur les risques de mer	12,249 19	
		$480,535 11
A ajouter:		
Primes non acquises de 1888		102,433 94
Total des primes		$582,969 05
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes		8,906 49
Revenu total		$591,875 54
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendies	$190,110 41	
Sur risques de rivières	16,883 63	
Sur risques maritimes	10,599 91	
Total pertes payées	$217,593 95	
Primes remboursées, et cancellations	47,796 30	
Commissions	65,505 08	
Réassurances	25,898 44	
Taxes et licences	7,323 59	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc	37,965 66	
Total des débours		$402,083 02
Surplus		$189,792 52
Réservé pour risques non expirés		$114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées		33,500 00
Profits net		41,704 20
		$189,792 52

ACTIF
(A la valeur au marché.)

Comptant en main, à savoir: En banque	$98,632 81	
Au bureau	3,923 65	102,556 46
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman		130,900 00
$100,340 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés		149,660 80
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		31,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent		28,200 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)		8,506 68
Une action du capital du N. O. Board of Trade		75 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange		175 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co		525 00
Une action French Opera House Co		250 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Déposé à l'Association du N. O. Fire Underwriters		159 00
Primes en cours de perception		49,818 58
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc		2,000 00
		$504,376 52

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	25,000 00
Dividendes non payés	1,584 00
Réservé pour risques non expirés	114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	33,500 00
Balance (non compris le dividende de juillet 1889)	29,704 20
	$504,376 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 16 janvier 1890.
M. T. DUCROS, notaire.

138 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé): J. H. MENGE.
FRANK RODER.
THOS. J. WOODWARD.
MORRIS SCHWABACHER.
F. G. ERNST.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $15,000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $40,000 au crédit du dit Fonds.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 janvier, 1890.
17 janv—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente sans aucune réserve pour cause de mauvaise santé. Le fonds du magasin No 160 rue de Chartres, de M. Lefèvre, entre Jefferson et St-Pierre.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville—LUNDI, 17 mars 1890, il sera vendu, à 10 heures et demie du matin—le fonds du susdit magasin, comprenant nombre de lots de rouleaux de papiers à tapisserie français dorés, satinés et américains; 3 magnifiques réservoirs en cuivre rouge de 200, 150 et 100 gallons, armoires vitrées comptoirs, étagères, etc. etc., une quantité d'articles trop longs à énumérer.

Conditions—Comptant. 14 mars—

Buvette, meubles de maison, bâtisse en bois et le bail de la propriété.
Succession de Adolph Frische.

Cour Civile.—Division C. No 29,345.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 20 mars 1890, il sera vendu, à 11 heures du matin, à Carrollton, à l'encoignure des rues Madison et Seconde, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1890.

Le contenu de la buvette y compris étagères, comptoirs, etc.

Aussi—L'ameublement de la maison et la bâtisse en bois servant anciennement comme résidence, buvette, cuisine, et magasin d'extrait, située sur un lot de terre appartenant à Mme R. M. J. Heaton, faisant face à la rue Madison, entre les rues Seconde et Levée, dans le 7me district de cette ville. Ainsi que le bail du lot de terre sur lequel se trouvent les bâtisses ayant [illegible] mois à courir à raison de $[illegible] par mois.

Conditions—Comptant sur les lieux.
9 mars—9 14 20

PAR STEPHEN J. DERBES.

Succession de F. W. Bremer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 29,077.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 45 rue Royale JEUDI 20 mars 1890, à 11 heures A. M., à sa salle d'encan No 45 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 27 février 1890, il sera vendu pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée.

Un lot de comptes ouverts d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant.
9 mars—9 11 18

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriétés de batture

Deux magnifiques ilets de terre

FAISANT FACE AU FLEUVE
—ET—
A L'AVENUE NAPOLEON,
Allant du Fleuve
—A—
la rue Tchoupitoulas.
PAVES EN BLOCS DE PIERRE CARRES
Portion de terre de choix touchant aux
LOUISIANA ICE WORKS,
Allant de la rue Tchoupitoulas au fleuve,
AVEC TOUS LES DROITS DE BATTURE ET DE FUTUR ACCROISSEMENT.
Occasion extraordinaire pour les capitalistes et les propriétaires de fabriques.

Sur la ligne du grand chemin de fer de ceinture.

VENTE EN PARTAGE

—POUR—

REPARTITION D'INTERETS.

Dans l'affaire de
Marie T. Pecheu contre James Fahey, tuteur.

No 25,330—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W A. KERNAGHAN Encanteur, successeur de C. E. Girardey & Co.—Bureau, No 5 rue Carondelet. SAMEDI, 12 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 27 juin 1889, et signé le 3 juillet 1889, et d'un ordre en date du 5 mars 1890 par l'Hon. A. Voorhies de la Cour ci-dessus, dans l'affaire susmentionnée, les propriétés suivantes, savoir—

1° Un certain ilet de terre, composé de douze lots situé dans le Sixième district de cette ville, autrefois ville de Jefferson, numérotés de 1 à 12 inclusivement. Le dit ilet de terre est désigné comme ilet "V", en dehors de Water street et s'étend de Water street à l'avenue Napoléon Avenue et Berlin street jusqu'au fleuve Mississipi.

Les lots ci-dessus mesurent chacun 25 pieds 2 lignes de face au fleuve Mississipi et ont la même façade sur Water street, sur une profondeur d'environ 620 pieds de Water street au fleuve Mississipi, ou 30 pieds 3 pouces de face sur environ 6[illegible]0 pieds de profondeur, conformément à un plan d'Edgar Pilié, arpenteur, en date du 5 mars 1890. La dite propriété a droit à tous les accroissements par alluvion.

2° Un certain ilet de terre dans le fond de la propriété ci-dessus décrite, subdivisé en vingt-quatre lots de 1 à 24 inclusivement, borné par l'avenue Napoléon, les rues Tchoupitoulas, Water et Berlin; les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Les lots 1 à 12 mesurent chacun 25 pieds et 2 pouces de face à la rue Water sur une profondeur variant de 129 pieds 9 pouces et 4 lignes à 142 pieds 2 lignes; le lot No 1 forme l'encoignure de la rue Water et l'avenue Napoléon et le lot No 12 forme l'encoignure des rues Water et Berlin: les lots Nos 13 à 24, mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur; le lot No 13 forme l'encoignure Tchoupitoulas et Berlin et le lot No 24 l'encoignure Tchoupitoulas et l'avenue Napoléon au 300 pieds sur 248 pieds et 284 pieds, conformément au plan de E. Pilié, voyer, en date du 5 mars 1890. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistent en un cottage double et simple et magasin; tout l'ilet est entouré.

3° Une certaine portion de terre située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Delachaise, Foucher et le fleuve Mississipi, désignée par le No Deux de l'ilet numéro quatre-vingt-dix-sept, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte de partition entre B. Pochelu, [illegible] Rochereau et Mme William T. Hepp, exécuté pardevant James Fahey, notaire, le 24 mars 1877. La dite portion de terre mesure, conformément au dit plan, 113 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur toute la profondeur à partir de la dite rue au fleuve Mississipi, sur laquelle elle fait face; et conformément au dit plan de E. Pilié, voyer, en date du 5 mars 1890, elle est désignée comme lot No 2, mesurant 113 pieds 4 pouces 4 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur au fleuve Mississipi d'environ 45[illegible] pieds sur la ligne inférieure et d'environ 472 pieds sur la ligne supérieure, ensemble avec tous les droits d'accumulation future et batture en face du dit fleuve. La propriété [illegible] tous les ans par un large dépôt [illegible] quelques morceaux qui ne sont pas [illegible] sur la façade du fleuve, aucune ne [illegible] les avantages avec ces grands privilèges de batture.

Avec le fleuve en face et la rue Tchoupitoulas dans le fond, la seule rue de la ville pavée en blocs de pierre carrés de la rue du Canal à Napoléon avenue, traversée par deux chemins de fer urbains, et tous deux, conjointement avec le chemin de fer de ceinture, fourniront tous les moyens de transport nécessaires pour marchandises, etc.

Le fait seul que l'eau ne coûte rien assurera aux industries manufacturières un joli intérêt sur l'argent placé dans la propriété.

Celle-ci est sans rivale et d'une valeur inappréciable comme emplacement pour de grands entrepôts, débarcadères de steamers, accessoires, locaux d'emmagasinage, fabriques, [illegible] toute industrie exigeant une façade sur le fleuve et l'accès des chemins de fer.

Les titres de la propriété sont des plus anciens et des plus authentiques de l'Etat.

Conditions—Un tiers comptant et le restant 1 et 2 ans, ou à un crédit de 1, 2, 3, 4 et 5 ans, en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, subdivisés en coupons au gré des parties intéressées portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à paiement final, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement de la [illegible] des billets, aussi avec la clause de non aliénando. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1890, en sus du prix d'adjudication, et devront verser, au moment de la vente, 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 mars—9 15 22 29 avril 5 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 14 mars 1890, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 14mars—1t

PAR J. V. GOURDAIN.

Propriété du Deuxième District Centralement située.

La maison de résidence avec devanture en briques, toiture en ardoises portant le No municipal 146 de la rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne; et une autre maison-cottage en bois à l'arrière, dans la cour de laquelle il y a une douzaine de figuiers en rapport.

Egalement, un grand hangar rue Toulouse, qui peut être utile à un menuisier ou à un débitant de fruits, d'huîtres, de bois et de charbon ou de glace. La maison est en parfait état et est construite sur un terrain formant [illegible].

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur, Bureau 87 rue Bienville. SAMEDI 15 mars 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Toulouse, Bourgogne, Remparts, St-Louis, et mesurant (30) trente pieds de façade rue Toulouse, sur une profondeur de (150) cent cinquante pieds, plus ou moins.

Les améliorations consistent en une maison de résidence simple ayant trois chambres, un cottage simple en bois à l'arrière ayant deux chambres et une galerie, ouvert sur la [illegible] rue Toulouse, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au choix de l'acquéreur; le restant à crédit, s'il y a, de un an payable en billets garantis par hypothèque du vendeur et hypothèque portant 8 0/0 d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, ainsi que toutes les autres clauses usuelles de sécurité, transfert de la police d'assurance et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux au montant de l'adjudication. Toutes les taxes seront payées jusqu'au 1er janvier 1890; celles de 1890 seront payées par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 fév—1, 8, 15 mars

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Dans le Sixième District,
L'ancienne villa rue Laurel, entre les rues Robert et Upperline.
Une maison de résidence en bois, rue des Ursulines, entre Villeré et Robertson.
Succession d'Euphémie Blache, veuve de Paul Villars.

Dossier No 27,778—Pour effectuer un partage.
A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", rendu le 25me jour de janvier 1890, et signé le [illegible] janvier 1890, Dossier No 27,778, dans l'affaire de la succession d'Euphémie Blache, veuve de Paul Villars, tous deux décédés et de Mme Villars, épouse de F. A. Stinson vs Nellie Villars, pour un partage, en vertu aussi d'un autre ordre de la même honorable Cour, daté et signé le 10 février 1890, [illegible]

DANS LE SIXIEME DISTRICT.

1° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Robert et Upperline, désignée par la lettre A, et mesure 120 pieds de façade rue Laurel sur une profondeur de 200 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de la propriété Villars une maison de résidence en bois, composée de grandes galeries sur la façade et les côtés. La maison a 12 ou 13 chambres en tout, et tout en bon état, citerne, cuves, etc., un bon verger ou jardin, à arbres donnant de l'ombre, etc.

DEUXIEME DISTRICT.

2° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, St-Philippe et Ursulines, mesurant environ 23 pieds de façade sur la rue Ursulines, sur une profondeur d'environ 80 pieds d'un côté et d'une autre profondeur de 20 pieds [illegible] plus ou moins [illegible] de la vente.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en bois ayant une galerie [illegible] 2 chambres, cabinet, citerne, etc., etc.

Conditions—Comptant [illegible] les taxes de 1890 en sus du prix d'achat.

Les actes de vente pardevant Chas J Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 fév—16 23—mars 1 8 15 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.
L'élégante résidence en briques de feu capitaine Jesse K. Bell,
Au coin de l'avenue St-Charles et de la rue Quatrième.

Vente par ordre de la Cour.
A long crédit. A l'encan!

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", en date du 10 février 1890, Dossier No 28,094, pour le compte de la Succession de Jesse K. Bell, de feu, il sera vendu à l'encan—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 2[illegible] borné par l'avenue St Charles et les rues Quatrième, Prytanie et Washington. Le dit terrain mesure 60 pieds de face à l'avenue St Charles sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 125 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles, conformément à un plan qui peut être vu à la Bourse d'Encan.

Les améliorations consistent d'une élégante résidence en brique à quatre étages, [illegible] élégamment et avec soin et décorée à l'intérieur [illegible] pour l'accommodation d'une grande famille avec tous [illegible] avantages modernes, manteaux de cheminées en marbre, installations de gaz, etc., parquet, le tout en bon état et en bonne condition. Il y a une remise et écurie en briques à deux étages, avec tous les accessoires, [illegible] jolie façade, jardin sur le côté et en arrière, arbres fruitiers et autres, citerne etc. Le tout loué à bail jusqu'au 1er avril 1890, à M. Albert R. Shattuck, au prix nominal de $175 par mois.

Le local peut être visité avec une carte des encanteurs.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en 1, 2 et 3 ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant les taxes de 1890 en outre de son enchère, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
16 fév—16 23—mars 1 8 15 22

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES

— DE LA —

NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON	EDWD J. BOBET
PIERRE POUTZ	H. GALLY
O. FATJO	A. SCHREIBER
CHAS. H. SCHMIDT	W. G. VINCENT
JULES TUYES	H. LAROUSSINI
GUS PITOT	J. W. HINCKS

24 fév 89—1an.

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; [illegible]